



## **REGLEMENT INTERIEUR DINAN NATATION SAUVETAGE**

Dinan Natation Sauvetage est une association où l'on pratique la Natation Sportive mais qui dispense aussi des formations dans le domaine du Secourisme et du Sauvetage Aquatique, formation aux Premiers Secours, formation Surveillant de Baignade ou Surveillant de Plage.

Les activités de Dinan Natation Sauvetage se pratiquent sur les deux piscines de Dinan Agglomération : piscine des Pommiers à Léhon, piscine des Canetons à Dinan et également en milieu naturel (mer).

### **PREAMBULE**

Ce présent règlement intérieur s'applique à toutes les activités de Dinan Natation Sauvetage : Natation Sportive, Natation Maîtres, Natation Loisirs, Natation Eau Libre, Sauvetage Sportif.

### **1 / INSCRIPTION**

Documents à fournir pour toute inscription :

- Certificat médical de non contre-indication à la Natation Sportive et/ou au Sauvetage Sportif en compétition.
- Une photo d'identité (lors d'une première inscription au Club)
- Feuille d'inscription dûment complétée et signée, autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement de la cotisation à l'ordre de Dinan Natation Sauvetage

Droit à l'image : si je ne souhaite pas que le Club diffuse l'image de mon enfant sur le site Internet du Club, je dois envoyer un courrier adressé au Club avec accusé réception le mentionnant.

Les dossiers complets sont à remettre lors de l'Assemblée Générale de l'association et impérativement avant le 30 Septembre.

### **2 / COTISATION**

Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois (noter les dates au dos des chèques).

Inscrire au dos des chèques ou des coupons (Sports, Vacances, ...) les nom et prénom du licencié.

Les cotisations sont définitivement acquises lors de l'inscription et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Tarifs

Tarif dégressif pour les membres d'un même foyer :

250 euros pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cotisation

225 euros pour le 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> cotisation

200 euros pour la 5<sup>ème</sup> cotisation et plus

Le club accepte les coupons Sports, les chèques Vacances, les bons CAF, ...

Les licences FFN de l'encadrement technique sont prises en charge par le club.

La licence FFN comprend une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident. Elle est obligatoire pour tout adhérent.

Seul le nageur ayant réglé sa cotisation est autorisé à s'entraîner.

### **3 / ENTRAÎNEMENTS**

Dinan Natation Sauvetage ayant un caractère sportif et son but étant d'améliorer les performances des nageurs, quelques règles à respecter :

- Présence, ponctualité, assiduité (toute absence doit être signalée aux entraîneurs).
- Politesse et courtoisie à l'égard des entraîneurs, des autres nageurs et du personnel de la piscine.
- Respect du matériel et des locaux mis à disposition.

Les adhérents se voient attribuer un groupe d'entraînement avec des horaires et des objectifs définis par l'encadrement technique.

Des stages seront proposés par l'encadrement technique : il est très fortement conseillé d'y participer. Les dates vous seront communiquées. Le règlement sera effectué avant le stage.

Les parents doivent amener leurs enfants jusqu'à l'entrée des locaux et s'assurer que l'activité ait bien lieu. Ils se chargent aussi de venir les récupérer à la fin de l'entraînement. Le club n'est plus responsable des enfants après les entraînements.

Conformément au règlement intérieur de la piscine, le port du short ou du bermuda est interdit. Seul le maillot de bain est autorisé.

### **4 / COMPÉTITIONS**

Pour tous les groupes, les engagements en compétition sont de la responsabilité de l'encadrement technique. Un engagement individuel devra faire l'objet d'une validation des entraîneurs.

Les décisions prises par les entraîneurs avant et pendant les compétitions sont sans appel et de leur ressort.

Tout nageur en compétition doit adopter un comportement digne de la représentation du club et faire preuve d'esprit sportif.

Respecter les décisions des arbitres.

Respecter les heures de début de compétition.

Les compétitions doivent s'effectuer sous les couleurs du club : bonnet et tee-shirt.

#### Absences aux compétitions.

Le calendrier des compétitions est diffusé en début de saison.

Les nageurs sont informés des compétitions par mail. A réception du message de compétition, une réponse positive ou négative doit être donnée le plus rapidement possible quant à la participation du nageur.

Tout nageur qui s'inscrit à une compétition doit s'y rendre afin de ne pas pénaliser le club.

En cas de forfait, le nageur doit justifier son absence par un certificat médical.

Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 15 euros afin de couvrir les frais d'engagement et de forfait.

Une deuxième absence injustifiée : pénalité de 30 euros.

Une troisième absence injustifiée : pénalité de 60 euros ou sanction d'exclusion.

#### Officiels

Lors des compétitions, et en fonction du nombre de nageurs participants, le club se doit de présenter des officiels (chronométrateur, juge de virage ...) afin d'assurer le bon déroulement de ces manifestations.

L'absence d'Officiels implique des pénalités financières pour le Club.

Parents de nageurs, ou nageurs de plus de 14 ans, faites-vous connaître par mail :

[dinannatationsauvetage@gmail.com](mailto:dinannatationsauvetage@gmail.com) , nous vous indiquerons les modalités.

Les Officiels non nageurs avanceront le prix de leur licence. Ce règlement leur sera remboursé après avoir officier 4 fois dans la saison.

#### Hébergement, transport, repas

Tarifs lors des déplacements en compétition :

10 euros/repas, 10 euros/nuitée pour chaque nageur en déplacement.

Les factures liées à ces frais de déplacements doivent être réglées sous 15 jours.

Le transport des nageurs lors des compétitions pourra se faire avec le minibus du club et /ou par co-voiturage entre les parents ou adhérents. Pour les déplacements en minibus, la demande doit être faite auprès des entraîneurs.

### **5 / NATATION ADULTES**

Natation Compétition : obligation de participer à 3 compétitions minimum dans l'année.

Accès à tous les créneaux d'entraînements qui seront proposés.

### **6 / DIVERS**

Chaque adhérent est responsable de ses affaires. Il est recommandé lors des entraînements et des compétitions de ne pas avoir d'objets de valeur ou d'argent. Le club ne peut être tenu pour responsable en cas de vol dans les vestiaires à la piscine ou lors des déplacements en compétitions.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement le panneau d'affichage à l'entrée de la piscine et le site Internet du Club : des informations diverses peuvent vous concerner : compétitions, fermeture de la piscine, heures d'entraînements pendant les vacances scolaires ...

Dinan Natation Sauvetage ne peut être tenu responsable d'une fermeture des piscines quelles qu'en soient les raisons. En cas de fermeture (travaux, grèves...) ou de modifications des horaires de mise à disposition des lignes d'eau, le club ne sera pas tenu au remboursement total ou partiel des cotisations versées lors de l'inscription.

Chaque adhérent est tenu de se conformer au règlement intérieur des piscines.

### **7 / MESURES DISCIPLINAIRES**

**Chaque adhérent par son inscription au Dinan Natation Sauvetage, s'engage à respecter ce règlement intérieur.**

En cas de non-respect, tout adhérent pourra se voir refuser l'accès aux entraînements.

Une exclusion de Dinan Natation Sauvetage pourra être envisagée pour les motifs suivants : -

- absences répétées aux entraînements ou aux compétitions
- matériel détérioré
- comportement dangereux
- propos désobligeants envers les entraîneurs et les autres adhérents
- comportement non conforme à l'éthique du Club (exemple : vol entre nageurs, ...)

Après avoir entendu les explications de l'adhérent : elle sera prononcée par le bureau de Club à la majorité des membres présents. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec AR au moins une semaine avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs d'exclusion. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

**Le règlement intérieur de Dinan Natation Sauvetage sera affiché sur le panneau d'affichage du Club à l'entrée de la piscine.**

**Il s'applique à tous les membres de l'association, qui doivent en prendre connaissance.**

Règlement intérieur approuvé par l'ensemble des membres du bureau de Dinan Natation Sauvetage lors de la réunion du 9 octobre 2017.

Fait à LEHON, le 14 octobre 2017.

### **Modification règlement intérieur**

Article 2/ Cotisation

Tarifs dégressifs

Approuvée le 19 septembre 2018

Par les Membres du bureau